



FONDATION
Partenariale

Haute-Alsace

Générer les projets de demain

**DEVENIR MÉCÈNE C'EST INVESTIR
DANS NOTRE AVENIR**

REJOIGNEZ-NOUS !

Fondation Partenariale Haute-Alsace
2 rue des Frères Lumière 68 093 Mulhouse cedex
www.uha.fr/fondation

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?



Vous souhaitez avoir un impact sur les projets de l'Université ? Vous pensez qu'il faut plus de synergies entre l'Université et le monde socio-économique pour mieux préparer vos futurs collaborateurs ou partenaires aux enjeux de demain ? Alors rejoignez-nous !

Sabine Mirtain-Roth, Présidente de la FPHA et Serge Neunlist, Vice-président de la FPHA

Une fondation est un moyen pour une entreprise ou une institution de financer des causes d'intérêt général.

La Fondation Partenariale Haute-Alsace (FPHA) est une initiative de l'Université de Haute-Alsace et du groupe EDF qui a vu le jour en 2012 pour soutenir les projets innovants au sein de l'Université touchant, en particulier, à la responsabilité sociétale. En 2016, ils ont été rejoints par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et plusieurs grands mécènes (NSC Groupe, Unibail Rodamco Westfield, le fonds A2I de l'UIMM, Barral, MACIF, les Rotary haut-rhinois,... ainsi que des particuliers) pour soutenir les actions.

Grâce à un partenariat renforcé avec le monde économique, la Fondation permet ainsi de préparer les étudiants aux enjeux de demain et de les sensibiliser aux valeurs du développement durable. Elle permet aussi à l'Université d'accroître son rayonnement.

Un mécène partenaire

Devenir mécène de la FPHA, c'est :

- Être force de proposition pour proposer des actions structurantes ;
- Construire les collaborations de demain, investir dans notre avenir et ainsi être acteur de notre avenir.

Comment devenir mécène ?

- Par un don par chèque ou par virement sur le compte de la FPHA (cf. formulaire joint qui est aussi en ligne sur le site www.uha.fr/fondation)

Les avantages fiscaux du don

Entreprises :

Réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires (art. 238 bis du code général des impôts).

Particuliers :

Réduction d'impôt égale à 66% du montant des versements dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du code général des impôts). Les particuliers soumis à IFI bénéficient d'une réduction de 75% du montant du don dans la limite de 50 000 €.

TEMOIGNAGES DES ÉTUDIANTS

Étudiante âgée de 23 ans en 3^{ème} année d'ingénieur cursus textile et fibre (ENSISA)

«Actuellement, sans ressources fixes, votre aide me permet de couvrir mes charges utiles. Merci de votre générosité et soutien également, grâce à vous je me concentre plus sur mes études que de chercher un moyen pour couvrir mes charges.»

Étudiante âgée de 21 ans en 3^{ème} année de licence sciences politique (FSESJ)

«L'aide versée par la commission sociale m'a été d'une grande aide.

Dans cette période difficile, j'ai pu régler mon découvert, faire relier et imprimer mon mémoire, régler mon loyer et mes charges sans me soucier d'argent ce mois-ci, j'ai pu me concentrer pleinement sur mes études grâce à cette aide. Cela m'a fait du bien de ne pas m'inquiéter pour tout cela ce mois-ci !»

Étudiant âgé de 23 ans en Master 2 cursus risque et environnement (FST)

«Je tiens à vous témoigner que, grâce à ces aides que j'ai pu recevoir, j'ai pu gérer mes dépenses mensuelles (loyer, alimentation) et j'ai pu aussi payer la caution et le loyer pour mon nouveau logement lors de mon déménagement à la ville où je fais mon stage maintenant.

Je suis passé par des moments difficiles comme tout étudiant surtout en cette crise sanitaire. Je vous remercie encore une fois pour votre aide et votre engagement».

A QUOI SERVENT VOS DONS ?

Vos dons servent à développer des actions concrètes : plus de 92% des dons sont directement investis dans un programme d'actions dont voici les axes principaux :

Actions interculturelles

Grâce à ses formations transfrontalières, à son centre de compétences NovaTris et à son appartenance à Eucor- Le Campus européen, l'UHA a fait de l'interculturalité et des actions transfrontalières une de ses priorités. Renforcez cette spécificité et l'inscription de l'UHA dans son environnement trinational en nous soutenant.



Action mobilité internationale

La diversité et l'ouverture au monde sont des richesses pour notre jeunesse. Grâce à votre soutien, vous favorisez la mobilité de nos jeunes. Vous contribuez aussi à l'attractivité de la Haute-Alsace pour des jeunes du monde entier. Vous soutenez les jeunes qui, sans vous, n'auraient pas réalisé leur projet.



Action entrepreneuriat étudiant

Votre soutien permet à la FPFA de développer un éco-système entrepreneurial en introduisant dans les cursus de l'Université la notion d'entrepreneuriat et en accompagnant les premières étapes d'un projet.



Action de communication pour les étudiants

Soutenir une action étudiante avec une aide ponctuelle fléchée,...



Action handicap

Ensemble, facilitons l'égalité des chances. Au plus proche de nos étudiants, la FPFA contribue à l'insertion professionnelle d'étudiants en situation de handicap. Grâce à une interaction directe employeurs-étudiants handicapés, avec la Fondation, faites disparaître les barrières liées au handicap.



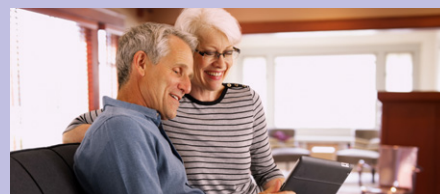
Action développement durable

Grâce au soutien de la FPFA, l'UHA a été la 1ère université française à obtenir la certification ISO 50 001. L'objectif est de sensibiliser la communauté universitaire et l'ensemble des partenaires en lien avec elle aux enjeux du développement durable. Vous contribuez à mettre à disposition de nos étudiants le savoir et les modèles nécessaires à l'élaboration de projets.



Action RSE et ESS

Grâce, en particulier a, un mécénat de la MACIF et de la MGEN, la FPFA a soutenu le lancement de la Chaire ESS. Dans ce cadre se développe un pôle de recherche-action à l'interface du monde socio-professionnel et de l'Université à vocation sociale et solidaire.



Actions spécifiques

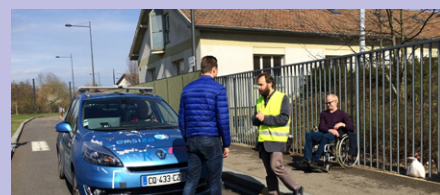
Des actions spécifiques peuvent être mises en oeuvre avec des mécènes telles que le développement de la Silver Économie (avec la Fondation Wallach), les Bourses Tremplin (avec le soutien de l'IUMM Alsace et le fonds A2I),...

Contactez-nous si vous souhaitez développer une action commune !



Action en faveur des écoles d'ingénieur

Grâce à ses écoles d'ingénieur et ses IUT, l'UHA est une des universités françaises les plus impliquées dans le milieu économique. Favorisez le développement de la Région grâce au soutien de cette fertilisation croisée.



Action soutien à la recherche

Élaborer un processus destiné à construire des projets de recherche qui ne se réaliseraient pas autrement. Favoriser la fertilisation croisée entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE DON

**FONDATION
Partenariale**

Haute-Alsace

Générer les projets de demain

Votre don ouvre droit à réduction d'impôts, vous recevrez le reçu fiscal correspondant.

Vous pouvez effectuer un don en ligne sur www.uha.fr/fondation

Vous avez la possibilité de flécher le don pour un projet spécifique soutenu par la fondation, contactez-nous par e-mail :

fondation@uha.fr

Personnalité physique

- 100 €
- 500 €
- 2 000 € => Vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes
- Montant libre :

Coût réel d'un don de 2 000 € après déduction : 680 € ou
500 € en cas d'IFI.

Personnalité morale

- 1 000 €
- 5 000 €
- 10 000 € => Vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes
- Montant libre :

Coût réel d'un don de 10 000 € après déduction : 4 000 €.

Coordonnées du donateur

Prénom Nom : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

Code postal - Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Information déduction fiscale

La Fondation a obtenu un rescrit positif de l'administration fiscale.

Pour les particuliers

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant des versements dans la limite de 20% du revenu imposable.

(les particuliers soumis à l'IFI bénéficient d'une déduction de 75% du montant du don, dans la limite de 50 000 €).

Pour les entreprises

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (art. 238bis du code général des impôts).

FONDATION PARTENARIALE HAUTE-ALSACE – SIRET 790 124 887 0015

Compte bancaire CDC – IBAN FR94 4003 1000 0100 0040 0736 G18 – BIC CDCG FR PP

Siège : Université de Haute-Alsace – 2 rue des Frères Lumière – F68093 Mulhouse cedex

+33 (0)3 89 33 68 43 | fondation@uha.fr



Vous aussi, soutenez la Fondation et générez les projets de demain !

Fondation Partenariale Haute-Alsace
2 rue des Frères Lumière 68 093 Mulhouse cedex
Téléphone : +33 (0)3 89 33 68 43
Mail : fondation@uha.fr
www.uha.fr/fondation

Membres fondateurs :